

REGLEMENT GENERAL DU JEU-CONCOURS
"Jeu-concours fin d'année OBAT 2023"

Article 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

Obat, Société par Actions Simplifiée, au capital de 17 222.70 € immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro N° 852304229 et dont le siège social est situé au 144 RUE PAUL BELLAMY 44000 NANTES, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat du 18 au 31 décembre 2023 inclus intitulé "Jeu-concours fin d'année OBAT 2023".

Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France, cliente ou non Obat, salariée ou non de Obat.

La participation à ce jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat, de souscription ou d'adhésion aux contrats, produits et services offerts par Obat à sa clientèle.

Cependant, les personnels de la Direction Marketing et Communication de Obat et autres prestataires ayant collaborés à la réalisation du jeu-concours ne peuvent participer au jeu-concours.

Article 3 - COMMENT PARTICIPER

Le jeu-concours est accessible directement depuis **Instagram** sur le compte www.instagram.com/obat_logiciel/

Le compte Obat (obat_logiciel) disponible à l'adresse suivante :

www.instagram.com/obat_logiciel/. Le jeu-concours se déroulera de la manière suivante :

Pour jouer, les participants doivent :

- se rendre sur le compte Instagram www.instagram.com/obat_logiciel/ ;
- s'inscrire en tant que membre sur Instagram ou se connecter en tant que membre Instagram ;
- suivre le compte @obat_logiciel;
- aimer la publication du jeu-concours ;
- et mentionner un compte en commentaire de la publication obat_logiciel concernée.
- remplir et valider le formulaire de participation Obat

Session du 18 décembre au 31 décembre inclus.

Durée du jeu-concours :

Le jeu débutera par la publication d'un message d'annonce sur le compte Instagram obat_logiciel et se terminera le dimanche 31 décembre 2023 à 00h00.

Les participations multiples d'une même personne ne seront pas acceptées.

La responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ces cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 4 - DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

À l'issue de la période de jeu, un tirage au sort sera effectué parmi les personnes ayant validé leur participation sur Instagram afin de désigner le gagnant.

LOTS : Une personne ayant validée sa participation sur Instagram se verra remporter 1 Four Micro-ondes Makita MW001GZ 40V d'une valeur unitaire de 735,00 € TTC + un casque de protection bluetooth d'une valeur de 140€.

Les prix sont incessibles et ne pourront être échangés sous forme de contrepartie en numéraire. Ils devront être acceptés tels quels. Les gagnants seront prévenus individuellement, par tout moyen à la disposition de la Société Organisatrice.

Les résultats du tirage au sort seront mis en ligne sur la publication concernée du compte Instagram @obat_logiciel au plus tard 4 jours après la date de clôture du jeu.

Tout gagnant n'ayant pas pu être contacté ou ne s'étant pas manifesté dans les 2 jours suivants le jour où il a été contacté et où on lui a informé être gagnant, afin de recevoir son gain, ne sera plus autorisé à le réclamer. Et dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

Article 5 - RESPONSABILITES

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité Obat, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné.

Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que Obat ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu-concours et de ses suites. Obat décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

En aucun cas Obat ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données. Obat ne pourrait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivait illisible ou impossible à traiter.

Obat ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas au gagnant d'en profiter pleinement. Obat n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des dotations acheminées par voie postale.

Obat se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Il est précisé également qu'Instagram n'est en aucun cas associé ou partenaire du jeu-concours. Sa responsabilité ne pourra être engagée.

Article 6 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à la société organisatrice, et à ses partenaires, ainsi qu'à toutes sociétés et/ou personnes intervenant dans le cadre du présent jeu-concours. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au tirage au sort.

Les données transmises permettront de :

- Procéder à un tirage au sort parmi les votants identifiés
- Permettre de contacter les gagnants des lots
- Recevoir des informations concernant la société Obat et ses offres

Les gagnants autorisent expressément Obat et ses partenaires à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom et leur prénom.

Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants. Elle n'ouvre droit, dans les conditions susvisées, à aucun droit ni contrepartie financière au profit des gagnants autre que la remise de leurs lots.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, le RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et d'opposition au traitement de vos données. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à hello@obat.fr. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les destinataires des données personnelles recueillies sont les équipes de la Société Organisatrice et de ses partenaires et/ou prestataires en charge de l'organisation de l'Opération.
Les données traitées dans le cadre de la participation à l'Opération seront conservées par la Société Organisatrice 6 mois après la fin de l'Opération.

Article 7 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. Obat se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Article 8 - RESERVE

Obat ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.

Obat se réserve la possibilité d'invalidier à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 9 - GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Le présent jeu-concours étant gratuit et sans obligation d'achat, le participant pourra sur simple demande écrite adressée à Obat au 144 RUE PAUL BELLAMY 44000 NANTES, demander le remboursement par virement bancaire (joindre impérativement dans ce cas un RIB/RIP/RICE) des frais de participations liés aux frais de connexion à Internet nécessaires à la lecture du règlement du jeu-concours et à la participation au jeu-concours qui seront calculés sur la base forfaitaire de trois minutes=0.10€.

La demande doit être accompagnée du justificatif de tarification de l'opérateur télécom ou du fournisseur d'accès Internet mentionnant la date, l'heure et la durée de l'appel. Il est entendu qu'il n'y aura pas de remboursement dans le cas où la participation est effectuée dans le cadre d'un forfait illimité (ADSL, câble ou autre...).

Par ailleurs, les frais d'affranchissement de cette demande sont également remboursables, sur la base d'un timbre postal (au tarif lent en vigueur), sur simple demande écrite sur papier libre envoyée pendant toute la durée d'un jeu et dans le délai de 45 jours à compter de sa date de clôture (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse Obat suivante : 144 RUE PAUL BELLAMY 44000 NANTES

Le remboursement de la participation au jeu-concours, de la consultation du règlement et des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de remboursement de la participation au jeu

concours et de la consultation du règlement est limité à un seul par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même RIB).

Le participant au jeu-concours devra impérativement préciser et joindre sur sa demande de remboursement ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle.

Article 10 - REGLEMENT

Le règlement sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande faite à Obat écrite sur papier libre envoyée à l'adresse suivante : 144 RUE PAUL BELLAMY 44000 NANTES

Article 11 - FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Toute participation au jeu-concours à l'aide de création de comptes multiples sera inéligible.

Article 12 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents de Nantes.